



Schuldbetreibungen - Poursuites pour dettes - Esecuzioni

NE

COMMINATION DE FAILLITE

1. Débitrice: **JS Global FX Sàrl (JS Global FX GmbH) (JS Global FX Ltd Liab Co)**, Route de la Gare 36, 2012 Auvernier (Commune de Milvignes)
2. Commandement de payer N°: 2013021376 du 22.03.2013
3. Créancier: AXA Fondation LPP Suisse romande, Winterthur c/ o AXA Vie SA - Suisse Romande, Chemin de Primerose 11, 1002 Lausanne
4. **Remarques:** Créance : CHF 14'751.00 à 5% d'intérêts depuis le 29.01.2013 + CHF 600.00 créances annexes et frais + CHF 590.90 Frais de poursuite divers à ce jour + frais de la présente publication.

Titre et date de la créance ou cause de l'obligation : Solde de résiliation au 30.11.2012 selon décompte du 28.01.2013 privilège légal 1ère classe.

N'ayant pas obtempéré au commandement de payer qui vous a été notifié le 21.05.2013 (FOC + FOSC du 08.05.2013) vous êtes menacé de la faillite. Si la créance ci-dessus et les frais de la poursuite ne sont pas payés dans les vingt jours dès la notification du présent acte, le créancier aura le droit de requérir contre vous la faillite. Si vous estimez n'être pas sujet à la poursuite par voie de faillite, vous pouvez porter plainte auprès de l'autorité de surveillance dans les dix jours, selon l'art. 17 de la loi sur la poursuite pour dettes et la faillite. Vous avez la faculté de présenter au juge du concordat un projet de concordat.

Le présent acte, à disposition de l'associée gérante de la société JS Global FX Sàrl (JS Global FX GmbH) (JS Global FX Ltd Liab Co), Madame Stone Johanna Christina, est réputé notifié le vendredi 12 juillet 2013 par le biais de la présente publication. Le délai de plainte de dix jours pour agir auprès de l'autorité inférieure de surveillance est prolongé de dix jours (art. 33 al. 2 LP). Le délai de paiement de vingt jours dès la notification du présent acte est prolongé de dix jours (art. 33 al. 2 LP).

La présente publication a été faite sur demande du représentant créancier par courriel du 5 juillet 2013. Selon Commune d'Auvernier les locaux sis Route de la Gare 36 à Auvernier sont vides et selon police de Neuchâtel l'associée gérante Mme

Stone Johanna Christina est actuellement sans domicile connu.

Office des poursuites
2301 La Chaux-de-Fonds

00964737

